REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

19 septembre 2018

et qu'elle a été faite le 19 septembre 2018

Que le nombre des membres en exercice est de : 44

Présents: 32

Absents suppléés : 3

Absents excusés: 9

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2018_09_148

Objet:

Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet (13h)

COMMUNAUTE DE COMN ID: 039-243900560-20180926-DCC2018_09_148-DE 1 chemin du Tissage — 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mercredi 26 septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-huit, le 26 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la présidence de M. Gérôme FASSENET.

Présents : Brans : M. Michel ECARNOT Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme Joss BERNARD, Mme Josette PAILLARD Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. Jean-Luc HUDRY Fraisans: M. Christian GIROD, Mme Christine MAUFFREY Gendrey: M. Pierre ROUX La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Monteplain: M. Luc BEJEAN Montmirey-le-Château: Mme Monique VUILLEMIN Offlanges: M. Marc BARBIER Orchamps: M. Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN Ougney: M. Eric CHAPUIS Pagney: M. Michel GANET Petit-Mercey: M. Rémy MARTIN Ranchot: M. Eric MONTIGNON Rans: M. Stephane MONTRELAY Romain: Mme Nathalie RUDE Rouffange: M. Didier TISSOT Salans: M. Philippe SMAGGHE Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervay : Mme Marie-Hélène VERMOT-DESROCHES Vitreux: M. Alain GOMOT

<u>Suppléés</u>: La Bretenière: M. Jean-Pierre VOUAUX Montmirey-la-Ville: M. Christian MIGNOT Our: M. Jacques LEFEVRE

Absents excusés: Dammartin Marpain: M. Jean-Louis ESPUCHE Evans: M. Hervé BOUVERESSE Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Martine VERMOT-DESROCHES Mutigney: Mme Christine LECOMTE Orchamps: M. Denis JEUNET, Mme Jessica RAMEL Plumont: M. Michel GREMAUX Salans: Mme Stéphanie DREZET

Secrétaire de séance : M. Claude TERON

Procurations de vote :

Mandants: M. Sébastien HENGY (FRAISANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES (FRAISANS) Mme Christine LECOMTE (MUTIGNEY) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS) Mme Jessica RAMEL (ORCHAMPS) Mme Stéphanie DREZET (SALANS)

Mandataires: M. Christian GIROD (FRAISANS) Mme Christine MAUFFREY (FRAISANS) Mme Monique VUILLEMIN (MONTMIREY-LE-CHATEAU) M. Christian RICHARD (ORCHAMPS) M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS) M. Philippe SMAGGHE (SALANS)

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h15 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ID: 039-243900560-20180926-DCC2018_09_148-DE TERRITORIAUX A TEMPS NON-COMPLET (13H00)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale :

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 12 septembre 2018 ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la Communauté de Communes Jura Nord, il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire à ces besoins ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade, ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 13h00 hebdomadaire, à compter du 27 septembre 2018;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- · modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 41 Contre: 0 Abstention: 0